



Union Sportive De Saint Egrève

Section Plongée

Ensemble Sportif Jean BALESTAS
2 Rue Des Brieux - 38120 Saint Egrève ☎ 04.76.75.15.39
<https://usseplongee.com/>

Bulletin d'inscription 2024-2025

(Voir les modalités d'adhésion page 3)

NOM:

Prénom:

Né(e) le: / / à:Dépt:

Tuteur Légal (pour les mineurs):

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

☎ Domicile: ☎ Portable:

✉ Mail:

Niveau Actuel:

Titulaire d'un brevet de secourisme:.....

Souhait de Formation:

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom: ☎

MONTANT DE LA COTISATION: (Voir le détail des cotisations page 3)

Règlement

Par chèque d'un montant de Euros n° Banque:

En espèces soit Euros Pass Loisirs Chèque Jeune

En chèque vacances ou coupon sport soit Euros

Engagement:

Je m'engage à respecter la chartre de la section Plongée de l'Union Sportive de Saint-Égrève (voir sur le site).
J'autorise l'encadrement de la section Plongée à effectuer les actes de premiers secours et à appeler les services de secours en cas d'accident.

Fait à:

Le:

Signature



AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Je soussigné (e)

Responsable légal de (nom – prénom).....

L'autorise à pratiquer la plongée subaquatique ainsi que les activités annexes dans le cadre des activités de l'USSE Plongée, y compris dans le cadre de sorties en milieu naturel.

En cas de besoin, j'autorise les responsables du club ou ses encadrants à prendre toute disposition utile à la santé de mon enfant (prise en charge médicalisée vers un service approprié).

Fait à

SIGNATURE :



Le / /

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e)

Responsable légal de (nom – prénom).....

Autorise l'USSE Plongée à diffuser des photos où l'adhérent apparaît, dans le cadre des activités du club, c'est-à-dire sur le site web du club ou Facebook.

N'autorise pas la diffusion.

Fait à

SIGNATURE :



Le / /

PIECES A FOURNIR AVEC LE BULLETIN D'ADHESION

- Règlement du montant de la cotisation et des options éventuelles (assurance) à l'ordre de : **USSE Plongée** (les chèques jeunes, pass région, les chèques vacances et les paiements échelonnés sont acceptés).
- 1 photo d'identité (pour une 1ere adhésion).
- Une autorisation de droit à l'image
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Certification médicale : « **certification médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome** » (voir modèle et informations sur le site).

RAPPEL:

La licence est délivrée à chaque adhérent lorsque le dossier d'inscription est complet.

Les dossiers devront être complets au plus tard pour le 30 septembre 2024.



Après cette date, l'adhérent se verra interdire l'accès à la piscine et la participation aux activités du club jusqu'à régularisation de sa situation.

DETAIL DES COTISATIONS

Le tarif d'adhésion inclut la licence, l'accès à la piscine, l'enseignement pour les passages de brevets, l'utilisation du matériel. L'option éventuelle de l'assurance complémentaire individuelle FFESSM est en supplément(1).

Pour la **saison 2024-2025** les tarifs des cotisations sont les suivants (la licence FFESSM, obligatoire, est incluse dans ces tarifs) :

- **Adultes** plongeurs.....**210 €**(Licence Adulte à partir de 16 ans : 48€)
- **Ados** (- 18 ans).....**168 €**(Licence Jeune de 12 à 16 ans : 30€)
- **Enfants** (-12 ans).....**151 €**(Licence Jeune de moins de 12 ans : 13.50€)
- **Etudiant, chômeur**.....**168 €**(Licence Adulte à partir de 16 ans : 48€)
- **Apnée**.....**155 €**(Licence Adulte à partir de 16 ans : 48€)

Remarque : un apnéiste qui compte s'inscrire à des plongées en scaphandre doit prendre une cotisation « plongeur ».

Tarif familles :

- 2 personnes **-10%** du coût global des cotisations
- 3 personnes **-15%** du coût global des cotisations
- 4 personnes **-20%** du coût global des cotisations

Pour tout passage de brevet à partir du niveau 1, une participation de 15 € sera demandée pour l'établissement de ce brevet sous format carte de crédit envoyé à domicile directement par la FFESSM).

*Si vous désirez une **assurance complémentaire FFESSM** : (tarifs 2024)

Loisir 1 : 23,50 € - Loisir 2 : 28 € - Loisir 3 : 48 €

Remarque :

L'assurance incluse dans le prix de votre licence FFESSM est une assurance responsabilité civile (R.C.), c'est à dire qu'elle couvre les dommages causés aux tiers et réciproquement les dommages qui peuvent vous être causés par autrui. Par contre, l'assurance R.C. ne couvre pas les accidents dont vous pouvez être victime par votre propre faute. Le but de l'assurance complémentaire individuelle est de couvrir ce risque.

Nous vous recommandons fortement de la souscrire. De plus, cette assurance inclut une garantie d'assistance (rapatriement et frais médicaux) « Société Française d'Assistance ».

Il existe trois catégories d'assurance complémentaire plongée. Les différences sont fonction des capitaux assurés.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire sur le site de la FFESSM:

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/08/3ad7383e29ddf2c3d3c73ea75dcb4b613126f568.pdf>

Ou sur celui de l'assureur : <http://www.cabinet-lafont.com>

(1: Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, mais une assurance complémentaire peut être souscrite.)

Les séances ont lieu à la piscine intercommunale du Neyron à Saint Egrève

HORAIRES PLONGEE

Adultes.....Lundi de 21h00 à 22h45
Ados.....Samedi de 18h45 à 20h00
Enfants....Samedi de 17h30 à 18h45

HORAIRES APNEE

Lundi de 21h00 à 22h45
Jeudi de 21h00 à 22h00
Samedi de 18h00 à 20h00

(Les groupes sont définis en fonction des niveaux)

COMMENT CONTACTER LES RESPONSABLES DU CLUB:

Président:	Sébastien La Rizza	06.12.06.94.76
Trésorière:	Chantal Grambin	06.32.76.29.87
Secrétaire:	Marion Briffaut	06.95.43.09.50
Responsable sorties milieu naturel:	José Torres	06.83.41.27.93
Responsable sortie école de plongée:	José Torres	06.83.41.27.93
Responsable matériel:	Stéphane Meresse	07.86.55.21.61
Directeurs Techniques:	Gilles Foubert	06.11.21.41.31
	et	
	Christian OUGIER	06.87.70.33.07

✉ Mail des responsables: "*prénoms*".*usse.plongee@gmail.com*
ou directement: *contact.usse.plongee@gmail.com*

CERTIFICAT MEDICAL (voir informations sur le site)

Un certificat médical à jour est obligatoire, pour tous, pour pratiquer à la piscine et pour participer aux sorties en milieu naturel.

Pour les personnes en situation de handicap il est également nécessaire pour les baptêmes.

Nous pouvons noter la recommandation suivante :

le club conseille aux membres et futurs licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un **médecin fédéral** et ce, même dans les cas où le certificat de non contre-indication peut être délivré par tout médecin. Un médecin fédéral a la connaissance des contraintes particulières liées à la pratique des activités subaquatiques.

Médecin Fédéral:

GOBELIN Gilles	1 Place de l'Etoile 38000 GRENOBLE	04 76 47 90 90
LELONG Corinne	2 rue Vauban 38000 GRENOBLE	04 76 86 47 95
NUSSELEIN Jean Luc	15 chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN	04 76 90 35 96
PERONNET Jérôme	13 Place des Jacobins 38130 ECHIROLLES	04 76 22 19 39
PRADINES Sylvie	4 rue Vicat 38000 GRENOBLE	04 76 51 83 92
PEREE Annie	5 rue Colonel Manhes 38400 ST MARTIN D'HERES	04 76 00 06 96
TOURNEUR Florence	21 rue Maurice Ravel 38920 CROLLES	04 76 08 95 84
VERNEY Gilles	11 Rue du Faton 38500 VOIRON	04 76 05 11 89